



Bruxelles, 9-11 juillet 2007

Document de base
(Version originale : anglais)

Table ronde 1

Développement du capital humain et mobilité du travail : maximiser les opportunités et minimiser les risques

Session 1.4: Comment la migration circulaire et les retours durables peuvent-ils servir d'outils de développement ?

Création d'un modèle de programme de migration circulaire

Partenaire de coordination : les gouvernements du Luxembourg et de Maurice, et la Commission européenne.

Partenaires dans la préparation de la présente session : les Pays Bas, le Costa Rica, la République Démocratique du Congo et l'OIM

Des contributions au document de travail ont été transmises par: le gouvernement de France, l'OIM et l'OSCE

Les questions horizontales ont été abordées en se basant sur les contributions fournies par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (Belgique) l'OIT, l'OIM

Coordinateur pour la "task force": Irena Omelaniuk

Panel de session:

Président : M. Jean-Louis De Brouwer, Chef d'unité, Immigration, Asile et Frontières, Direction générale - Liberté, Sécurité et Justice, Commission européenne

Co-président : M. Ali Mansoor, Secrétaire financier, Ministère des Finances et du Développement économique, Maurice

Orateur : Mme. Rachel Bayani, Conseillère Justice et Affaires intérieures, Représentation permanente du Duché du Luxembourg auprès de l'Union Européenne, Luxembourg

Discutant 1 : M. Sefu Kawaya, Coordinateur MIDA, Ministère du Travail, République Démocratique du Congo (RDC)

Discutant 2 : M. Robert K. Visser, Directeur général pour la législation, Affaires internationales et l'Immigration, Ministère de la justice, Pays-Bas

Rapporteur : Mme. Ana Eugenia Duran, Vice-ministre chargée des questions politiques et de gouvernance, Costa Rica

Ce document de base a été préparé par le gouvernement de Maurice en collaboration avec le groupe de travail mis en place par le Gouvernement belge dans le cadre de la préparation de la première réunion du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD). L'objectif premier de ce document est d'informer et de faciliter la session de discussion 1.4 de la table ronde 1 lors de cette première réunion du FMMD. Il se base sur des sources générales et n'a pas pour intention d'être exhaustif. Les organisateurs n'assument aucune responsabilité et ne garantissent pas la validité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. Le document ne reflète pas nécessairement les opinions des organisateurs du FMMD, ni celles des gouvernements ou des organisations qui prennent part aux sessions de table ronde. Etant donné que le FMMD est un processus informel, ce document n'implique aucun engagement de la part des parties qui l'utilisent dans le cadre des discussions du FMMD. Toute reproduction, partielle ou totale, de ce document doit en indiquer les sources.

1. Contexte

- 1.1 La migration circulaire est de plus en plus considérée comme une forme de migration qui, si elle est bien gérée, peut répondre à l'offre et à la demande de main-d'œuvre au niveau international et contribuer à une meilleure allocation des ressources disponibles et à la croissance économique. Les flux migratoires sont influencés par une combinaison de forces structurelles, tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination, par des problèmes liés à la qualité de vie et par des structures économiques et sociales qui relient les zones d'émigration et d'immigration. En ce qui concerne les motivations des individus ou des ménages de manière plus générale, les déficits en capital humain et financier sont les facteurs principaux de l'accélération de ce mouvement. Ce phénomène est d'autant plus vrai pour les personnes migrant vers l'Union européenne ou d'autres pays développés, car ils ont l'opportunité d'accumuler un capital financier et humain.
- 1.2 Au niveau des facteurs structurels déterminants, les tendances de migration reflètent les forces structurelles politico-économiques, les frontières perméables et la demande de main-d'œuvre (saisonnière) bon marché. La migration économique a tendance à connaître des taux de retour très élevés. Toutefois, les pays d'origine échouent souvent dans leur tentative de tirer profit de la migration internationale car leurs politiques ne proposent aucune incitation aux migrants de retour pour qu'ils utilisent les compétences, les connaissances et l'argent qu'ils ont acquis.
- 1.3 Les politiques visant à améliorer les incitations telles que les investissements commerciaux, l'intensification des circuits financiers et l'esprit d'entreprise sont aussi celles qui réduiront probablement les incitations à la migration sur le long terme et qui encourageront les retours des personnes (temporairement ou de manière permanente), de leur savoir-faire ou d'autres biens. Si les politiques relatives à la « qualité de la vie » sont comprises comme une large gamme de facteurs économique-structurels, d'égalité sociale et de gouvernance, alors l'amélioration de ces politiques engendre les incitations nécessaires pour maximiser les avantages des flux migratoires existants.
- 1.4 Les politiques précédentes n'ont pas provoqué de flux circulaire car elles n'ont pas insisté sur l'offre et la demande. En outre, ces politiques ne reconnaissent pas que le retour sur une base volontaire n'est possible que si la qualité de la vie dans le pays d'origine est considérée comme étant en pleine amélioration. En particulier, il est important que l'amélioration du climat commercial et de la gouvernance soit perçue. Sinon, il sera difficile d'encourager les migrants à revenir et, au lieu de cela, leurs familles iront les rejoindre, même si elles doivent y parvenir de façon illégale.
- 1.5 En reconnaissant le rôle des organisations spécialisées dans la migration internationale comme l'OIM, ainsi que leur expérience de longue date sur le terrain, les pays nécessitant ce genre de compétences pourraient faire appel à elles pour faciliter la migration temporaire. Une stratégie détaillée de migration temporaire à court terme pourrait être conçue pour :
 - maximiser le potentiel de développement des migrants revenant dans leur pays d'origine après un séjour limité à l'étranger, ramenant avec eux de nouvelles compétences, de l'argent et des idées ;
 - encourager la diaspora à rentrer dans son pays d'origine et à soutenir le développement du pays, et faciliter les flux de transferts de fonds qui profiteraient aux familles des migrants sur le long terme et qui amélioreraient les impacts sur le développement.

Une organisation internationale dotée d'expérience dans les économies du développement, comme la Banque Mondiale, pourrait contribuer à développer des capacités dans les secteurs des affaires et des PME du pays d'origine, pour permettre l'octroi de crédits aux migrants et la création de startups.

- 1.6 La CE soutient l'idée que la migration circulaire a pour toile de fond l'évolution des schémas de migration partout dans le monde et la nécessité pour l'Union européenne d'offrir une alternative crédible à l'immigration clandestine, comme il est mentionné dans la Communication de la Commission européenne sur la migration circulaire du 16 mai 2007. La CE pourrait souhaiter jouer un rôle en adoptant un projet pilote sur la migration circulaire au sein de certains Etats membres. La CE pourrait aussi envisager une aide financière pour appuyer l'organisation des divers éléments d'un tel programme, y compris le renforcement des capacités.
- 1.7 L'impact du projet pilote de migration circulaire sur le développement est l'élément central qui différenciera ce projet des autres plans de migration temporaire. Afin de maximiser les avantages de ce projet pilote, il sera axé sur une sélection de migrants intéressés par l'acquisition de nouvelles compétences (y compris des compétences linguistiques) et par l'épargne, afin de créer une petite entreprise à leur retour ou d'investir dans d'autres secteurs productifs. En insistant sur ces éléments, l'acceptabilité politique va probablement s'accroître, particulièrement si une organisation internationale peut offrir des services de soutien pour faciliter le retour et la création d'entreprises et peut aussi jouer un rôle dans la sélection, en se basant sur ses expériences dans d'autres programmes similaires.
- 1.8 Cette proposition offre un moyen de transformer le concept de migration circulaire de la Commission européenne en action. L'objectif est de contribuer à certains résultats pratiques de la discussion de la table ronde 1.4 du Forum mondial et d'orienter le développement de projets pilotes pour favoriser la migration circulaire dans des secteurs ou des métiers intéressants pour les pays d'origine et de destination, comme pour les Etats membres de l'UE.

2. La valeur ajoutée d'une approche multilatérale

2.1 Pour aller au-delà des simples préoccupations relatives aux incitations de retour des migrants peu qualifiés, un concept de migration circulaire opérationnel doit combiner le besoin de réguler la migration avec des aspects liés au développement. Pour développer une approche aussi complète, la coordination entre les différents départements des gouvernements est nécessaire, puisque la responsabilité de la politique est souvent répartie au sein des gouvernements. Par exemple, un ministère de l'Intérieur ou un ministère de l'Intérieur responsable de la migration n'a généralement que la possibilité de renforcer ou d'assouplir les contrôles. Il n'est pas mandaté pour prendre les besoins de développement des pays d'origine en considération, et il ne possède pas les outils pour aborder ces besoins. L'amélioration de la coordination est avant tout de la responsabilité du gouvernement, tant dans les pays développés qu'entre pays développés, ou entre d'autres partenaires intéressés et des pays d'origine participants.

2.2 La valeur ajoutée pour les pays de destination intéressés serait :

- (i) d'offrir des alternatives viables à l'immigration illégale dans le but de réduire cette dernière, tout en satisfaisant la demande de main-d'œuvre dans les services non marchands et l'agriculture ;
- (ii) de réduire les tensions sociales causées par la migration en choisissant activement les migrants et en comblant les écarts, par le biais de la circularité, entre le désir de main-d'œuvre et d'empathie envers les migrants permanents ;
- (iii) de contribuer de manière positive et peu coûteuse à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du climat commercial, ainsi qu'à une gouvernance plus large dans les pays d'origine.

2.3 La valeur ajoutée pour les migrants serait :

- (i) une occasion de participer à un programme structurel leur permettant de construire leur capital humain et financier ;
- (ii) de meilleures possibilités de rester en contact avec leur famille en pouvant aller et venir librement ;
- (iii) la capacité d'utiliser les services du système juridique et de la protection sociale contre les abus ;
- (iv) la protection contre l'exploitation par des criminels comme dans le cas de la migration illégale ;
- (v) un ensemble d'avantages offrant la protection sociale au-delà de ce qui est disponible dans le pays d'origine ;
- (vi) l'accès aux services commerciaux et l'assistance dans la création de petites entreprises dans le pays d'origine en cas de retour ;
- (vii) une possibilité de fonds de contrepartie permettant d'augmenter leur épargne, et
- (viii) une qualité de vie améliorée dans le pays d'origine grâce à la mise en œuvre d'engagements de réformes pris par les pays d'origine.

2.4 La valeur ajoutée pour les pays d'origine serait :

- (i) plus de valeur des réformes requises pour augmenter les revenus et l'égalité ;
- (ii) l'accès aux marchés de l'emploi de l'UE et des autres partenaires intéressés en tant que filet de sécurité sociale dans l'attente d'une amélioration de l'environnement commercial du pays ;
- (iii) une construction rapide du capital humain et des économies nécessaires à l'expansion des activités commerciales ;
- (iv) un soutien d'**une organisation internationale pour établir et gérer les programmes de préparation des migrants (y compris les formations linguistiques et la sélection) ;**
- (v) plus de transferts de fond dans un cadre durable et fiable ;
- (vi) un soutien structuré de la part de partenaires externes afin de faciliter l'émergence de petites et moyennes entreprises ;
- (vii) l'assistance de **partenaires externes dans l'amélioration du climat commercial, de la gouvernance et des services proposés pour rendre le retour plus attrayant et pour aider le gouvernement, en collaboration avec un partenaire international, à développer des programmes de soutien pour les migrants qui reviennent dans leur pays d'origine.**

3. Caractéristiques principales d'un programme de migration circulaire

Les conditions pratiques et les garanties suivantes devront être insérées dans le programme afin d'assurer que la migration circulaire atteigne ses objectifs et engendre des bienfaits à long terme.

3.1 Aspects relatifs au développement

Les programmes de migration circulaire gagneront probablement un soutien financier et politique continu s'ils :

- (i) sont cohérents avec les programmes de développement des pays d'origine ;
- (ii) génèrent un sens des responsabilités de la part des pays d'origine et de destination ;
- (iii) encouragent la participation active des différentes parties concernées.

- 3.1.1 Pour que le projet pilote soit fructueux, il doit aussi se concentrer sur les aspects relatifs au développement et pas uniquement sur la manière d'importer de la main-d'œuvre non qualifiée à bon marché. Une bonne compréhension des aspects du développement permettrait de neutraliser les inévitables inquiétudes relatives aux droits de l'homme.
- 3.1.2 Selon le rapport de 2006 de la Banque Mondiale, intitulé *Global Economic Prospects*, plus de 80 % des avantages de la migration reviennent aux migrants. Par conséquent, accorder une place centrale au développement serait relativement simple mais impliquerait également des avantages assurés pour les pays d'origine, en plus des avantages évidents pour les pays de destination.
- 3.1.3 La circularité générerait des avantages particulièrement importants pour le pays d'origine des migrants si ses politiques permettaient une augmentation du résultat final en matière de capital humain, d'économies et d'initiatives personnelles. Les coûts pour les pays de destination, en termes de chiffre d'affaires et de coûts de formation associés, seront probablement compensés par les avantages de la sélection active des personnes les plus entreprenantes et les plus compétentes linguistiquement, tout en réduisant les frictions, en permettant une meilleure intégration et en réduisant l'activité criminelle associée aux migrants.
- 3.1.4 Toute proposition de migration circulaire doit reconnaître et évaluer les compromis nés d'objectifs contradictoires entre l'impact sur le développement et les objectifs de la politique migratoire. Nous devons nous assurer que la migration circulaire remplit les objectifs des pays d'origine et que les migrants ne prolongent pas leur séjour sans autorisation.

3.2 Incitations à l'épargne pour la création de petites entreprises ou pour d'autres investissements

- 3.2.1 Les législations existantes de l'UE ou d'autres partenaires intéressés ne permettent généralement pas les épargnes autorisées. Une formule devrait être mise en place pour justifier une exemption, ou de fortes incitations seraient nécessaires pour inciter les épargnes volontaires. La nature du projet pilote en termes de développement devrait proposer des motifs valables, bien qu'une évaluation supplémentaire soit nécessaire. Il n'est peut-être pas souhaitable d'obliger à épargner une partie des salaires.
- 3.2.2 Une alternative à l'épargne obligatoire serait la mise en place d'incitations pour encourager l'épargne volontaire. En effet, les gouvernements pourraient proposer des avantages qui ne seraient valables qu'en cas de retour. Si les épargnes obligatoires d'une partie des économies étaient jugées irréalisables, le gouvernement (ou son agent contractuel) pourrait se baser sur l'expérience des programmes des travailleurs agricoles saisonniers canadiens afin d'étudier la manière dont les obligations contractuelles entre employeurs et migrants peuvent être structurées pour réaliser les objectifs souhaités. Un schéma d'épargne correspondant utilisant des fonds normalement dédiés au développement et au soutien des PME pourrait être un moyen adéquat d'atteindre cet objectif. Les exemples comprennent des taux d'intérêts préférentiels sur les épargnes déposées sur un compte agréé dans le pays d'origine, ou encore un investissement de contrepartie de la part des gouvernements des pays d'accueil dans des initiatives commerciales approuvées.

3.3 Echelle de temps

- 3.3.1 Les compromis entre les divers objectifs détermineront le temps que le migrant est autorisé à travailler dans l'UE, ou dans d'autres pays intéressés, avant qu'il ne doive rentrer dans son pays d'origine. Du point de vue des droits de l'homme, au-delà d'un séjour continu d'un an, des problèmes de réunification familiale apparaissent. En outre, une fois que les familles déménagent, la migration temporaire a tendance à devenir permanente. Toutefois, les employeurs préfèrent des accords d'emploi à long terme. Un délai plus long sera également nécessaire pour atteindre les objectifs de développement qui consistent à accumuler assez d'économies pour lancer une entreprise. Enfin, la probabilité de retour diminue sans doute si le séjour est trop long. Les compromis entre ces objectifs contradictoires pourraient être atteints par le biais de contrats renouvelables annuellement, tout en exigeant un retour dans le pays d'origine pour des vacances entre les contrats.
- 3.3.2 Les schémas sectoriels actuels impliquent généralement des contrats d'un an renouvelables, ce qui permet une certaine flexibilité vis-à-vis des conditions touchant la demande. Bien que les contrats soient renouvelables, les autorités de l'UE ou des autres partenaires intéressés devraient décider de limiter le nombre de renouvellements à, par exemple, cinq maximum. Une limite notionnelle pourrait être atteinte par le biais de fortes incitations plutôt que via des autorisations administratives. Par exemple, pour encourager le retour après cinq ans, l'UE ou les gouvernements intéressés pourraient, dans le cadre de l'assistance au développement, fournir un bonus (en plus des intérêts gagnés sur les épargnes bloquées) si le retour a lieu à la date souhaitée. Ce bonus pourrait ensuite diminuer à mesure que cette date est dépassée (il pourrait par exemple diminuer d'un cinquième à chaque anniversaire de cette date d'exécution).
- 3.3.3 La durée du séjour peut aussi dépendre du secteur. En effet, le travail saisonnier des étrangers est un succès au Canada, car le retour est encouragé par l'assurance d'être à nouveau employé l'année suivante. Les programmes saisonniers de l'UE et de l'Australie (qui visent principalement les étudiants) semblent aussi s'appliquer très bien par eux-mêmes, sans doute parce que les étudiants veulent rentrer pour terminer leurs études. L'expérience relative aux plans sectoriels temporaires est moins claire. En effet, le défi sera sans doute d'étendre ces schémas temporaires aux secteurs des services, particulièrement aux marchés des services privés et nationaux, y compris aux ménages. Dans des secteurs de ce type, les employeurs peuvent préférer une relation sur le long terme plutôt que sur le court terme une fois qu'ils ont établi un rapport avec les employés étrangers.

3.4 Rôle des intermédiaires

- 3.4.1 Les plans actuels reposent sur les opérateurs (officiellement dans le cas des plans pour les travailleurs agricoles, officieusement dans les plans pour les travailleurs de l'industrie alimentaire) pour éviter les méprises et minimiser les frais administratifs.
- 3.4.2 Les opérateurs contractuels garantissent un flux de main-d'œuvre qui correspond à la demande variable et qui permet une relation indirecte entre les employeurs et les migrants. De plus, ils aident à minimiser l'utilisation de moyens de migration illégaux pour obtenir des immigrants peu qualifiés. Toutefois, l'exploitation possible des travailleurs migrants peut rester une préoccupation. De fait, les opérateurs peuvent créer des immigrants à long terme dépourvus de droits.
- 3.4.3 L'application des règles relatives aux employeurs peut aussi être un problème, en raison des opérateurs qui rendent peut-être plus difficile l'application conforme des règles. Des modèles permettant aux gouvernements des pays d'origine de mettre sur liste noire certains employeurs ou opérateurs sont proposés par des pays comme les Philippines.

3.5 Transferts de fonds

- 3.5.1 Il est nécessaire de rendre les transferts de fonds plus faciles. Dans l'optique de faciliter les transferts de fonds, il a été proposé d'encourager les partenariats entre les institutions de micro-finance et les institutions financières ordinaires, de fournir des fonds pour des projets conjoints soutenus par des organisations de diasporas et des organisations locales et pour soutenir le développement local.
- 3.5.2 Afin de promouvoir des transferts de fonds à bon marché, rapides et sûrs, une meilleure collecte de données devrait être réalisée pour mieux comprendre l'ampleur des flux de transferts de fonds des migrants. Certaines études devraient être menées dans différents domaines (tels que les ménages et les institutions financières, etc.) pour une meilleure transparence des transferts de fonds et des services de paiement, afin d'exiger plus de transparence de la part des fournisseurs de services de paiement en matière de frais vis-à-vis de leurs clients. Il est nécessaire de stimuler la concurrence entre les fournisseurs de services, ainsi les institutions expertes comme la Banque Mondiale ont des solutions à proposer.

3.6 Cadre institutionnel

- 3.6.1 Afin de développer une base législative pour gérer la migration, un cadre institutionnel doit être conçu pour réguler les différentes activités de l'Etat et obtenir un objectif politique commun. Les branches exécutive, législative et judiciaire du gouvernement, ainsi que les agents ou ministères de l'Etat qui mettent en œuvre les politiques, doivent être investis d'une autorité propre et d'obligations, tout comme doivent l'être les agents secondaires comme les transporteurs, les pourvoyeurs d'hébergement, les organismes d'enseignement, les employeurs et les institutions internationales. Cette combinaison forme le cadre institutionnel pour la gestion de la migration. A l'Ile Maurice, le gouvernement a mis en place un Projet d'habilitation multi-agence, pour notamment améliorer les programmes de recyclage et de formation pour les chômeurs et pour favoriser le développement des PME. Le Programme d'habilitation doit aussi permettre de surveiller la mise en place de la migration circulaire. Le programme d'habilitation est apparenté à un service du sous-comité pour l'emploi et le recyclage dirigé par des représentants du secteur privé de la Commission économique conjointe (CEC) et des représentants des divers ministères et départements en faveur des compromis.
- 3.6.2 Ce cadre devrait aussi contribuer à formuler et à proposer les objectifs politiques opérationnels. La gestion de la migration implique un équilibre opérationnel entre les options qui inclut :
- des mesures pour la facilitation et le contrôle ;
 - des activités situées à l'étranger, à des points d'entrée ou dans le pays ;
 - une gestion du risque ou un évitement du risque ;
 - les responsabilités des migrants et de leurs défenseurs, ainsi que de l'Etat, aux fins de l'intégration économique, sociale et culturelle.
- 3.6.3 La gestion de la migration implique un équilibre entre les objectifs politiques à l'échelle du public dans plusieurs domaines : santé publique, sécurité, prospérité économique, citoyenneté, stabilité et cohésion sociale, ainsi que le développement culturel.

3.7 Sexe

- 3.7.1 Les femmes migrent de plus en plus toutes seules afin d'améliorer leurs conditions économiques, de développer leurs compétences et de parvenir à un épanouissement professionnel. Elles migrent en tant que travailleuses saisonnières, travailleuses sociales, aides-soignantes, enseignantes, scientifiques, techniciennes et propriétaires d'entreprises. Les transferts de fonds des femmes contribuent aussi au développement social de la famille, en particulier en ce qui concerne l'éducation et la santé.
- 3.7.2 Les décideurs politiques devraient revoir les programmes et les mesures d'un point de vue du genre, afin de refléter les différences entre les motivations et les obstacles rencontrés par les hommes et des femmes pour obtenir une plus grande participation au développement de leur pays d'origine. Des politiques de migration du travail axées sur le genre devraient être adoptées, y compris des mesures visant à garantir des conditions de travail décentes, une protection sur les marchés de l'emploi vulnérables, ainsi qu'une protection lors d'un séjour à l'étranger, comme le maintien des droits familiaux, des normes de protection sociale et une liberté d'association aux syndicats ou aux organisations qui défendent leurs droits.
- 3.7.3 Enfin, les politiques devraient faciliter les décisions des migrants de rentrer dans leurs pays d'origine, en supprimant les obstacles par la promotion de la transférabilité de la sécurité sociale, ou en encourageant les investissements des migrants dans le pays d'origine. Ces politiques devraient prendre en compte les besoins spécifiques aux hommes et aux femmes dans leurs efforts pour rentrer dans leurs pays d'origine, et tout particulièrement le changement des rôles sociaux et la responsabilisation acquise par les femmes lorsqu'elles vivent à l'étranger de manière indépendante.

4. Garantir une circularité efficace de la migration

4.1 Mesures visant à promouvoir la circularité

- 4.1.1 Des récompenses pour les migrants de bonne foi via des permis de résidence/travail pour entrées multiples, une autorisation de retours temporaires dans le pays d'origine, des procédures d'admission simplifiées et rapides pour les migrants qui ont déjà résidé dans l'UE ou dans un autre pays développé pendant une certaine durée et qui sont rentrés volontairement dans leur pays à la fin du permis.
- 4.1.2 L'octroi de visas pour entrées multiples à long terme pour les migrants de retour, qui permettrait aux anciens migrants d'obtenir de nouveaux permis de résidence pour un autre emploi temporaire avec des procédures simplifiées, pourrait promouvoir la circularité. Les pays d'accueil devraient ouvrir d'autres voies à la migration du travail temporaire répétée et régulière et proposer des incitations aux migrants en leur offrant un futur retour pour le même emploi.
- 4.1.3 Dans son Plan politique de décembre 2005, la Commission européenne a proposé que les Etats de l'UE accordent un permis de travail pluriannuel aux migrants, afin de leur permettre de revenir plusieurs années de suite dans l'Union afin de reprendre les mêmes emplois saisonniers. En raison du vieillissement des populations et des défis que représente la mondialisation, la migration circulaire est considérée comme l'une des solutions pour que l'Europe réponde à son besoin croissant en travailleuses formées à des emplois de domestiques ou de travailleuses sociales. Il existe aussi une demande croissante en travailleurs saisonniers dans l'agriculture, la construction et le tourisme.

4.1.4 Des projets de formation appropriés devraient être entrepris afin de familiariser les migrants aux tâches à l'étranger, et de leur permettre de s'adapter à un nouvel environnement. Il convient aussi de mettre en place un système qui permettrait aux migrants de demander de l'aide dans le pays de destination, au cas où ils rencontrent un éventuel problème. La formation serait orientée sur la demande et serait menée en collaboration avec les pays d'accueil.

4.1.5 Il faut rendre la réintégration des migrants de retour au pays aussi douce que possible. Cela devrait comprendre une assistance pour la recherche d'emploi et/ou pour le démarrage d'activités par les rapatriés dans leurs pays, une reconnaissance des compétences informelles acquises à l'étranger, des programmes spéciaux de logement, etc.

4.2 *Contrôle de la migration circulaire*

4.2.1 Les projets de migration circulaires devraient être minutieusement contrôlés au niveau de leur conception et de leur mise en œuvre pratique, afin de garantir qu'ils remplissent leur double objectif, qui est de répondre aux besoins du marché de l'emploi dans l'UE ou dans d'autres pays de destination et de contribuer au développement des pays d'origine, et bien sûr, de garantir que la migration circulaire ne devienne pas illégale, ou permanente lorsqu'elle ne le devrait pas. Un ensemble de critères devrait être élaboré et des données/informations fiables devraient être réunies et rendues disponibles afin de surveiller et d'évaluer l'impact de la migration circulaire sur le bien-être social et économique des migrants, le développement de leurs communautés et de leurs pays d'origine, ainsi que la croissance économique des pays d'accueil. L'UE, l'OIM et la Banque Mondiale pourraient élaborer certaines propositions concrètes.

4.3 *Réduire le risque de fuite des cerveaux.*

4.3.1 Il devrait exister un engagement qui consiste à ne pas recruter activement dans des secteurs qui pourraient avoir un effet néfaste sur le développement du pays d'origine. Des politiques pourraient être élaborées afin d'inverser l'impact de la *fuite des cerveaux* en facilitant la *circulation des cerveaux* de professionnels via des visites de retour temporaires. Enfin, le développement sectoriel visant à créer des possibilités d'emplois et à renforcer le secteur commercial est susceptible de proposer les plus fortes incitations pour que les personnes qualifiées et de haute qualité restent dans leur pays ou rentrent dans leur pays.

4.4 *Le rôle de la diaspora*

4.4.1 La participation de la diaspora au développement du pays d'origine pourrait être améliorée en aidant les pays à suivre leurs diasporas, et en élaborant des bases de données où les membres des diasporas, qui aimeraient contribuer au développement de leur pays d'origine, peuvent s'inscrire de façon volontaire. Les gouvernements devraient accorder une reconnaissance spéciale aux membres de la diaspora en entrant en contact avec leurs organisations et en leur permettant d'être des interlocuteurs lors de la prise de décision concernant le développement. (cf. par exemple l'Inde, qui possède environ 30 millions d'expatriés, et qui inverse quelque peu la fuite des cerveaux grâce au retour de migrants qui désirent lancer leur propre affaire (tout particulièrement dans la technologie de l'information et dans les industries biomédicales)). L'Inde trouve une source de compensation dans ses expatriés qualifiés.

4.5 *Accords bilatéraux.*

- 4.5.1 Les accords bilatéraux pourraient être le véhicule/mécanisme le plus plausible pour encourager et gérer la migration circulaire. Les thèmes primordiaux à aborder dans les accords bilatéraux entre les deux gouvernements sont, notamment : les conditions de travail, les droits des migrants, l'assistance sociale, le logement, l'acquisition possible de compétences supplémentaires et la mise à niveau, des échéances raisonnables pour les contrats, des accords flexibles concernant les visas, des contrats flexibles, des préparations au retour, et la manière de garantir un retour efficace des migrants. L'interlocuteur international pourrait participer aux négociations bilatérales dans le cadre de l'octroi d'une prolongation de visa assortie d'une garantie ou d'un engagement, afin de s'assurer que les migrants retourneront dans leur pays après un séjour temporaire à l'étranger.

4.6 *Informations accessibles.*

- 4.6.1 Les pays d'origine et de destination peuvent aussi coopérer pour mettre en place des réseaux et des bases de données conçues pour communiquer les offres de projets, d'emplois et d'autres possibilités aux expatriés, afin qu'ils s'engagent activement auprès de leur pays d'origine. Certains programmes MIDA de l'OIM ont aidé certains pays d'origine à créer de telles bases de données. Les moyens de transport et de communication modernes ont multiplié et intensifié les liens entre les migrants et leur pays d'origine. En effet, Internet aide les migrants à entretenir des liens sociaux et commerciaux forts avec le pays d'origine. Le transport bon marché a largement facilité les visites dans le pays d'origine et la migration circulaire.

4.7 *Prestations transférables.*

- 4.7.1 Les pays de destination pourraient aussi envisager de proposer des pensions, des assurances vie et des assurances maladie transférables, afin de réduire la dissuasion au retour. Cela peut avoir entravé la circulation parmi les résidents permanents.

4.8 *Contrats flexibles.*

- 4.8.1 Des contrats plus longs et plus flexibles, assortis d'option de réintégration, peuvent permettre aux migrants, et spécialement ceux qui ont des emplois faiblement rétribués, de limiter les dépenses liées à la migration et d'épargner cet argent, tout en acquérant les compétences nécessaires à un retour fructueux. L'investissement dans les compétences de base et dans les programmes de formation à l'entreprise peut aussi faciliter la circulation et doter les migrants des outils servant à prendre des décisions en toute connaissance de leurs droits, de leurs obligations et de leurs options.

(Juin 2007)